

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  [crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

Cachan le, mercredi 06 décembre 2023

Saison sportive : 2023/2024

**Championnat pré-national senior féminin**

**Poule A :**

- Dossier n°68 : PFAA036 - COURBEVOIE SPORTS 1 / VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 2 du samedi 02/12/2023 :
  - La joueuse de l'équipe VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 2, Mme CAZIER Axelle, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1042627 : a été sanctionnée d'un avertissement (Carton Jaune).

**Championnat pré-national senior masculin**

**Poule A :**

- Dossier n°69 : PMAA034 - CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY 2 / U.S. JEUNESSE MITRY V.B. du samedi 25/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY 2, M. MAOUCHE Mohammed, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 2317953 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°70 : PMAA034 - CLUB ESPACE SPORTIF DE SUCY 2 / U.S. JEUNESSE MITRY V.B. du samedi 25/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe U.S. JEUNESSE MITRY V.B., M. MARTINEZ David, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 1527890 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune) suivi d'une pénalité (Carton Rouge).
- Dossier n°71 : PMAA035 - PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 1 / USM. GAGNY VOLLEY du samedi 25/11/2023 :
  - Le joueur de l'équipe USM. GAGNY VOLLEY, M. LEMAUVEL Tugdual, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1382525 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°72 : PMAA040 - VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 2 / AS SP BOURG LA REINE 1 du dimanche 03/12/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe AS SP BOURG LA REINE 1, M. NOURAOUI Smail, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 744821 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

- Dossier n°73 : PMAA040 - VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 2 / AS SP BOURG LA REINE 1 du dimanche 03/12/2023 :
    - Le joueur de l'équipe AS SP BOURG LA REINE 1, M. DASTE Guillaume, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2359710 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
  - Dossier n°74 : PMAA040 - VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 2 / AS SP BOURG LA REINE 1 du dimanche 03/12/2023 :
    - Des observations dans le pavé « Remarques ».
- Poule B :**
- Dossier n°75 : PMBA035 - VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET 1 / RUEIL ATHLETIC CLUB 1 du samedi 25/11/2023 :
    - Le joueur de l'équipe RUEIL ATHLETIC CLUB 1, M. KARBOWNIK Thomas, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1429270 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
  - Dossier n°76 : PMBA037 - RUEIL ATHLETIC CLUB 1 / V.B. CLUB ERMONT 1 du samedi 02/12/2023 :
    - Le joueur de l'équipe V.B. CLUB ERMONT 1, M. BENZIDANE Lucas, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1872995 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
  - Dossier n°77 : PMBA038 - EN SP MONTGERONNAISE 1 / SPORTING CLUB PARIS VOLLEY 2 du samedi 02/12/2023 :
    - Absence du marqueur.

## Championnat Régional senior féminin

### **Poule A :**

- Dossier n°78 : RFAA037 - NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL 2 / VB TORCY MARNE LA VALLEE 2 du samedi 02/12/2023 :
  - Absence du nom de l'arbitre, son numéro de licence ainsi que sa signature sur la feuille de match.

### **Poule C :**

- Dossier n°79 : RFCA033 - PARIS AMICALE CAMOU 3 / PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 2 du samedi 25/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe PARIS AMICALE CAMOU 3, M. GUYOMAR Loick, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 1867044 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°80 : RFCA036 - ASS AMICALE SPORTIVE FRESNES / AS SP BOURG LA REINE du dimanche 03/12/2023 :
  - La joueuse (Capitaine) de l'équipe AS SP BOURG LA REINE, Mme LAFARGE Chloé, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2110776 : a été sanctionnée d'un avertissement (Carton Jaune).

#### **Poule D :**

- Dossier n°81 : RFDA031 - CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES -SECTION VB / ACBB 2 du dimanche 26/11/2023 :
  - Des observations dans le pavé « Remarques ».
- Dossier n°82 : RFDA035 - AVANT GARDE ST DENIS / CNM CHARENTON 1 du dimanche 26/11/2023 :
  - Des observations dans le pavé « Remarques ».
- Dossier n°83 : RFDA036 - CLUB OMNISPORTS DE COURCOURONNES -SECTION VB / AVANT GARDE ST DENIS du dimanche 03/12/2023 :
  - La rencontre n'a pas eu lieu.
- Dossier n°84 : RFDA039 - USM MALAKOFF 2 / SPORTING CLUB CHATILLONNAIS 2 du mardi 28/11/2023 :
  - Des observations dans le pavé « Remarques ».

### **Championnat Régional senior masculin**

#### **Poule A :**

- Dossier n°85 : RMAA034 - VB TORCY MARNE LA VALLEE 2 / CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 3 du samedi 25/11/2023 :
  - Le joueur de l'équipe VB TORCY MARNE LA VALLEE 2, M. SNADJI Mehdi, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2506950 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°86 : RMAA034 - VB TORCY MARNE LA VALLEE 2 / CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 3 du samedi 25/11/2023 :
  - L'entraîneur de l'équipe CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 3, M. SZERSZEN Jacek, licence Encadrement « Educateur Sportif » n° 1119003 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

#### **Poule C :**

- Dossier n°87 : RMCA031 CLUB SPORTIF MUN EPINAY 1 / ASS AMICALE SPORTIVE FRESNES du dimanche 26/11/2023 :
  - Absence du nom de l'arbitre, son numéro de licence ainsi que sa signature sur la feuille de match.
  - Des observations dans le pavé « remarques ».
- Dossier n°88 : RMCA031 RMCA032 - ACBB 3 / US LOGNES VOLLEY-BALL 2 du samedi 25/11/2023 :
  - Absence du nom de l'arbitre, son numéro de licence ainsi que sa signature sur la feuille de match.
- Dossier n°89 : RMCA036 - VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET 2 / CLUB SPORTIF MUN EPINAY 1 du dimanche 03/12/2023 :
  - Le joueur de l'équipe VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET 2, M. CARLOU Louis, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° RMCA036 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

| **Poule D :**

- Dossier n°90 : RMDA039 - PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 3 / ENTENTE SPORTIVE MASSY du dimanche 03/12/2023 :
  - La rencontre n'a pas eu lieu.

| **Poule E :**

- Dossier n°91 : RMEA039 - UGS DRAVEIL JUVISY ATHIS-MONS VOLLEY-BALL / CNM CHARENTON 4 du samedi 02/12/2023 :
  - Des observations dans le pavé « Remarques ».

**Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique**